

PROCES - VERBAL 5/2015

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 24 JUIN 2015 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Présences, procès-verbal du 27 mai 2015	3
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau	3
1.2. Communications du Président	
1.2.1. Représentations et invitations	3
1.2.2. Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2015	4
2. Communications de la Municipalité	4
3. Postulats, motions et interpellations	4
4. Ordre du jour :	4
4.1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales Commission des affaires régionales et intercommunales	5
4.2. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016	6
4.3. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016	6
4.4. Préavis 13/2015 Rapport de gestion année 2014 Commission de gestion	8
4.5. Préavis 14/2015 Comptes année 2014 Commission des finances	9
4.6. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016	14
4.7. Préavis 15/2015 Convention portant Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne Commission des affaires régionales et intercommunales	16

4.8. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016	17
4.9. Préavis 16/2015 Règlement du conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne Commission des affaires régionales et intercommunales	18
4.10. Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016	20
4.11. Propositions individuelles	20
4.11.1 Interpellation de Mme Anne VIREDAZ FERRARI et de M. Yassim NOUR à propos de l'autorisation octroyée par la Municipalité de Pully de démolir la Villa Romantica	20
4.11.2 Interpellation de Mme Muriel THALMANN et de Mme Anne VIREDAZ FERRARI à propos du préavis 12/2015 adopté par le Conseil communal le 27 mai 2015	24
4.12. Divers	25
- M. Philippe DIESBACH Félicitations à Mme Léna Lio nouvellement élu députée	25
- M. Richard GOLAY Pully Cité de l'énergie	25
- Mme Francine MEDANA Piscine de Pully	25
- Mme Simone COLLET Port de Pully – plateforme de mesures L'Explore	26
- Mme Verena KUONEN Pont du Tirage – travaux	26
- M. Roland Du BOIS Boverattes – garderies et places de parc	27
- Mme Lena LIO Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord et la Rosiaz	28
- Discours d'adieux du Président	28
- Discours de M. Gil REICHEN, syndic, à l'occasion de la fin de l'année présidentielle	29

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 76 présents rejoints par 10 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 2 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Madame Christine SORENSEN et Monsieur David HAUSERMANN CHAPATTE.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

M. Marc ORAN, député, a annoncé un léger retard.

Le Président salue également très cordialement la représentante de la presse, Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate la présence d'un public et remercie les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

Le Président informe que le procès-verbal de notre séance du 27 mai 2015 n'est pas tout à fait terminé. Il sera adopté lors de notre première séance du mois de septembre 2015.

Le Président fait savoir que plus de 50 Conseillères et Conseillers sont présents, à savoir 80, et que le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer normalement conformément à l'article 59 du règlement du Conseil communal.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous avons reçu un courrier de M. Jean-Robert CHAVAN. Je vous lis sa lettre : « Par ces lignes, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance et note de ma démission du groupe PLR au Conseil communal de Pully, avec effet au 19 juin 2015. Il est évident que, par ailleurs, je poursuis notamment mon mandat de conseiller communal, mais en qualité de conseiller indépendant ». Il a déjà pris sa place au fond.

1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1.2.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président a représenté le Conseil communal à la manifestation suivante :

19 juin	Séance du Conseil intercommunal de l'association sécurité Est-lausannois ;
19 juin	Repas de soutien du Rink Hockey Pully ;
18 juin	Repas de soutien du Pully Basket Espérance ;

21 juin 85^{ème} anniversaire de l'Association pour les intérêts de Pully-Nord et la Rosiaz.

1.2.2. VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 14 JUIN 2015

Objet n° 1, PMA et génie génétique :

Bulletins rentrés : 5344, blancs : 101, nuls : 7, valables : 5236

Suffrages : 4646 oui, 590 non

Participation : 52,33 %

Objet n° 2, Bourses d'études :

Bulletins rentrés : 5338, blancs : 150, nuls : 4, valables : 5184

Suffrages : 1844 oui, 3344 non

Participation : 52,30 %

Objet n° 3, Fiscalité successorale :

Bulletins rentrés : 5334, blancs : 75, nuls : 7, valables : 5252

Suffrages : 1207 oui, 4044 non

Participation : 52,26 %

Objet n° 4, Radio et télévision :

Bulletins rentrés : 5348, blancs : 138, nuls : 16, valables : 5194

Suffrages : 3268 oui, 1926 non

Participation : 52,40 %

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

NEANT

3. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Deux interpellations ont été déposées. Il s'agit de celle de Mme Anne VIREDAZ et de M. Yassin NOUR à propos de l'autorisation octroyée par la Municipalité de Pully de démolir la Villa Romantica ainsi que de celle de Mme Muriel THALMANN et de Mme Anne VIREDAZ à propos du préavis 12/2015 adopté par le Conseil communal le 27 mai 2015. Elles seront traitées au point 11 « Propositions individuelles ».

4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour et le soumet aux membres du Conseil pour approbation :

1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Commission des affaires régionales et intercommunales

2. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

3. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) pour la période du

1er juillet 2015 au 30 juin 2016

4. Préavis 13/2015 Rapport de gestion année 2014

Commission de gestion

5. Préavis 14/2015 Comptes année 2014

Commission des finances

6. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

7. Préavis 15/2015 Convention portant Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

Commission des affaires régionales et intercommunales

8. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

9. Préavis 16/2015 Règlement du conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

Commission des affaires régionales et intercommunales

10. Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

11. Propositions individuelles

12. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4.1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'un préavis mais d'une présentation des travaux menés par la Commission. Vous n'aurez donc pas à vous prononcer sur des propositions prises en considération, acceptations ou modifications. Vous êtes invités à en prendre connaissance. La discussion est ouverte et vous serez libres de vous exprimer sur la teneur du rapport.

Mme Verena KUONEN, Présidente de la Commission :

Mon rapport porte sur la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Durant cette année 2014 – 2015, la Municipalité a convoqué la CARI à quatre reprises, en février, en avril, en mai et en juin 2015 pour traiter différents préavis et informer sur des projets en cours et à venir. Nous avons travaillé de manière efficace, dans une ambiance chaleureuse.

2 février, un bref rappel : séance d'information de la Municipalité qui fait le point de la situation sur l'avancement du BHLS, bus à haut niveau de services Lutry-Pully-Lausanne.

1^{er} mai 2015 : convention d'entente scolaire intercommunale de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne.

27 mai 2015 : préavis 8/2015, Participation aux charges d'exploitation du nouveau centre sportif de Malley.

24 juin 2015 : préavis 15/2015 Convention portant entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont.

24 juin 2015 : préavis 16/2015 portant sur le règlement du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne.

En conclusion, je tiens à relever l'excellente qualité du climat de travail qui a régné lors de toutes les séances de la Commission. Si le règlement du Conseil communal n'a pas offert plus de compétences qu'auparavant à la CARI, celle-ci a été plus sollicitée cette dernière année d'exercice que l'année précédente, ce qui a peut-être contribué à motiver davantage les membres dans l'exercice de leur mandat. Je n'aimerais pas terminer sans remercier chaleureusement tous mes collègues de la Commission pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que la Municipalité et ses collaborateurs, tout particulièrement pour la qualité de leurs informations.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

4.2. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous allons maintenant procéder à l'élection de deux membres du Bureau 2015-2016. Nous procéderons tout d'abord à l'élection de deux scrutateurs et scrutatrices pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. J'attends des candidatures.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Le groupe socialiste présente Ernest MOSER, bien connu de cet honorable cénacle et qu'il n'est plus besoin de présenter. Il vous remercie de soutenir cette candidature.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de Leonardo CARDUM. Merci de la soutenir.

Il n'y a d'autre candidature. Les deux candidats sont élus par applaudissements.

4.3. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(es) pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Mme Verena KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane Vaud Libre a l'immense plaisir de vous présenter la candidature de M. Philippe HALDY, et je crois que je ne vais pas ajouter de commentaire. Je vous remercie pour votre soutien.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Au nom du groupe PLR, parti radical, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de

Liliane MASSON au poste de 1^{ère} scrutatrice suppléante et vous encourage à la soutenir.

Il n'y a d'autre candidature. Les deux candidats sont élus par applaudissements.

4.4. Préavis 13/2015 Rapport de gestion année 2014

Le Président rappelle que, conformément à l'art. 117, le rapport de gestion sera traité avant les comptes. Les rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ne seront pas lus. Les présidents commenteront éventuellement leur rapport respectif et livreront seulement leurs conclusions. Il y aura à chaque fois un vote sur l'entrée en matière. La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité, mais il n'y aura de vote que si la discussion est demandée sur un point ou un autre. Une discussion générale pourra s'ensuivre. Le vote final portera sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble, gestion et comptes.

Le Président demande s'il y a des objections à cette manière de faire. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, président de la Commission :

Conformément à notre règlement du Conseil communal les Conseillères et Conseillers ont pu prendre connaissance de ce rapport. En conclusion, la Commission constate, après ses investigations, que les décisions de notre Conseil sont respectées. Elle remercie la Municipalité et le personnel communal pour le travail effectué. En conséquence, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver la gestion de l'exercice 2014 et de donner décharge aux organes responsables. Je terminerai en remerciant chaleureusement les membres de la Commission pour tout le travail effectué.

Le Président :

Je vous rappelle que la discussion sur l'entrée en matière est une simple formalité imposée par l'art. 80 RCC et que les personnes souhaitant voir l'objet classé pour l'un des motifs ou arguments évoqués ci-contre sont invités à prendre la parole.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion et demande aux Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière de le manifester en levant le carton orange.

Le Président ouvre la discussion sur le fond, et constate que les conclusions de la Commission sont les mêmes que celles du préavis en ce qui concerne la décharge donnée à la Municipalité. Il n'y aura donc votation que si la discussion est demandée sur tel ou tel point. Nous allons traiter le rapport de gestion de la Municipalité et nous allons passer en revue les chapitres de ce rapport dans l'ordre de sa table des matières.

Chapitre 1 : Municipalité (pages 3 et 4)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 : Conseil communal (pages 5 à 9)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 : Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages à 34)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 : Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 35 à 43)

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

J'ai simplement une question concernant les appartements subventionnés. Pourquoi n'y en a-t-il plus à Pully et quelle est la position de la Municipalité à ce sujet ? Ceci fait référence à la page 38 du rapport sous « appartements subventionnés ».

Mme Lydia MASMEJAN, municipale demande la parole :

Je reçois maintenant cette question mais je peux quand même vous répondre. Les deux immeubles dont il est question ici sont des subventionnés dans le sens où ils ont fait l'objet de ce qu'on appelle une aide à la pierre. Pour ce qui est de la Place Neuve 4, c'était une aide fédérale et pour la Damataire une aide cantonale. Au bout d'un certain temps, ces aides tombent et les immeubles sortent du subventionné. Ce n'est pas pour autant que les loyers sont augmentés – ils sont restés ce qu'ils étaient – mais le contrôle cantonal depuis la construction durant un certain nombre d'années n'existe plus. Cela dit, ces deux immeubles sont effectivement sortis du subventionné mais les loyers restent bas et les logements restent occupés par les mêmes locataires sans qu'il n'y ait de changements fondamentaux. Cela ne veut pas dire que dans la Commune il n'y ait plus de logements sociaux car il n'y a pas que l'aide à la pierre qui permette d'obtenir des loyers moins chers. On a d'autres immeubles, comme les Plataires, le Liaudoz, qui sont aussi des immeubles loués à des prix nettement au-dessous du marché à des personnes dont les revenus correspondent à ces loyers bas. Donc, il faut évacuer l'idée que la seule manière d'avoir des logements sociaux passe par l'aide à la pierre. Il y a d'autres moyens et l'on a d'autres immeubles où on a aussi une forme d'aide financière de la Commune au sens où ces immeubles ne sont pas maximisés au point de vue de la rentabilité mais qui comportent au contraire des loyers bas et qui sont laissés à des gens qui en ont besoin.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion. Au vu des interventions ci-avant, le Président passe au vote. Les Conseillères et les Conseillers qui acceptent ce chapitre sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Ce chapitre est adopté moyennant une abstention.

Chapitre 5 : Direction des travaux et services industriels (pages 44 à 58)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 : Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique (pages 59 à 76)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 : Direction de la jeunesse et des affaires sociales (pages 77 à 88)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président :

Le rapport de gestion 2014 a été accepté à l'unanimité.

Le Président passe ensuite à la discussion générale. Il rappelle qu'il n'est pas délibéré sur les vœux. Une discussion peut avoir lieu sur une observation de la Commission de gestion. En l'occurrence, le rapport ne contient aucune observation.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions du rapport de gestion figurant en page 89. Les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du rapport de gestion 2014 de la Municipalité étant priés de le manifester en levant leur carton orange.

Ce rapport est adopté.

4.5. Préavis 14/2015 Comptes 2014

M. Dominique FAVRE, Président de la Commission des finances :

Comme vous le savez tous, le résultat des comptes annuels 2014 de notre Commune sont largement positifs. Je ne vais pas lire le rapport de la Commission des finances mais le résumer en 3 points. Le budget prévoyait un résultat négatif de l'ordre de fr. 3,4 moi alors qu'en réalité il est largement positif avec un montant de fr. 12 mio avant attribution à divers fonds. Le total des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques est en augmentation de 10,6 % par rapport aux comptes 2013 alors que le taux d'imposition est resté le même. La dette communale a pu être réduite de fr. 10 mio et se monte à fr. 70 mio au 31 décembre 2014. Dans ces conditions, il faut remercier la Municipalité pour son travail et je vous propose, comme l'ensemble de la Commission :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2014 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2014 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

Pour la Commission des finances : Dominique Favre.

Le Président informe l'assemblée que les délibérations vont porter successivement sur le texte même du préavis municipal, chapitre par chapitre, sans les conclusions mais y compris les comptes de la STEP, sur le rapport de la Commission des finances, les analyses et les commentaires et sur la brochure des comptes 2014, chapitre par chapitre. Enfin, nous pourrions procéder au vote sur les deux conclusions du préavis, soit au vote d'ensemble sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commissions des finances.

Il n'y a aucune objection à cette manière de faire et le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Elle n'est pas demandée et le Président clôt la discussion. Il l'ouvre ensuite sur le fond. La parole n'est pas demandée.

Préavis 14/2015

Chapitre 1 – Objet du préavis (pages 3 à 6)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 6 à 22)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Analyse des revenus de fonctionnement (pages 22 à 38)

M. Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

J'ai simplement une question s'agissant du produit de l'impôt sur le revenu et la fortune où on a pu constater un très fort écart de 10 % entre ce qui était prévu au budget et la réalité. J'aimerais qu'on puisse disposer, non pas aujourd'hui, mais à court terme, de statistiques un peu plus développées, notamment sur les points suivants :

- dans quelle mesure l'augmentation du nombre des contribuables produit-il une augmentation correspondante des impôts et des charges ?
- dans quelle mesure certains résultats, notamment au niveau de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le revenu s'expliquent-ils par ce qu'on appelle maintenant les amnisties individuelles. D'après les chiffres qui sont produits, on peut penser qu'un certain nombre de contribuables pulliers ont augmenté les revenus prévus de notre commune par le fait qu'ils ont déclaré des revenus ou de la fortune qui, jusqu'alors, n'étaient pas déclarés. Il serait intéressant pour nous de connaître ces éléments lorsqu'on sera confronté à des discussions sur l'Arrêté d'imposition.

La parole n'est plus demandée. Le Président déclare ce chapitre adopté.

Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation (page 39)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Autofinancement (page 40)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 – Communications (page 41)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 – Programme de législature (page 41)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Nous allons maintenant passer à l'examen de la brochure « Comptes 2014 – Commentaires et analyse ».

Comptes 2013 – Commentaires et analyses

Le Président ouvre la discussion sur les pages en chiffres romains.

Commentaire général (page I)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée,

Boucllement des comptes 2014 (pages II)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Analyse du résultat des comptes 2014 (pages III et IV)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Emprunts à moyen et long terme (page V et VI)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Dépenses d'investissements (page VII)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Fonds de réserves, fonds divers (page VII)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Effectif du personnel communal (pages VIII et XIII)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Effectif du personnel régional (page XIV)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Le Président passe aux pages bleues de ce fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser une question.

Bilan détaillé 2014 (pages 1 à 16)

Comptes des investissements détaillés 2014 (pages 17 à 30)

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2014 (pages 31 à 35)

Comptes de fonctionnement par nature détaillés 2013 (pages 36 à 43)

La parole n'ayant pas été demandée le Président déclare ces pages bleues adoptées.

Comptes 2014 - examen

Le Président passe ensuite à l'examen du second fascicule « Comptes 2014 ». Il informe que cet examen se fera chapitre par chapitre en suivant la table des matières et demande de s'assurer que les réponses aux questions posées ne figurent pas déjà sous « remarques et observations ».

Comptes de fonctionnement

Administration générale (pages 1 à 12)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Finances (pages 13 à 17)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Domaines et bâtiments (pages 18 à 23)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Travaux (pages 24 à 32)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 33 à 42)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Police (pages 43 à 47)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 48 à 51)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Services industriels (pages 52 à 56)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitre (page 60)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous allons passer à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives qui ne peuvent faire l'objet que de questions.

Comptes de la STEP (pages 58 à 60)

La parole n'étant pas demandée.

Comptes SDIS La Paudèze (pages 61 à 62)

La parole n'étant pas demandée.

Comptes ORPCI (pages 62)

La parole n'étant pas demandée.

Le Président revient à aux pages blanches, pages 63 à 72, sont soumises pour approbation.

Bilan comparé aux comptes au 31 décembre 2014 (page 63)

M. Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

La question que je vous adresse est au poste 9112, à l'actif, « impôts à encaisser ». Elle est d'ordre général, bien sûr. Sur les 27 millions et des poussières, comment se passe l'encaissement et constate-t-on des grosses difficultés lors de l'encaissement de ces impôts ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. Chuard me souffle un élément de réponse. Je ne sais pas s'il sera satisfaisant, pour dire qu'évidemment, nous pouvons suivre les encaissements avec le suivi des acomptes que l'on reçoit du Canton. Il semble que les contribuables pulliérans paient régulièrement, même plutôt de mieux en mieux, et même en avance, ce qui fait que nous avons de grosses rentrées d'impôts souvent en début d'année, puisque les acomptes sont même souvent payés en avance par rapport aux échéances.

Le Président soumet ce bilan comparé aux comptes au 31 décembre 2014 à l'approbation du Conseil qui l'accepte à l'unanimité.

Divers & engagements hors bilan

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Cautionnements (page 65)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Divers fonds (pages 66 à 72)

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

Le Président passe aux pages bleues informatives.

Comptes 2014 par nature (pages 73 à 76)

Statistique des charges et revenus par nature (page 77)

Boucllement annuel des personnes physiques, impôt sur le revenu (pages 78 à 80)

Boucllement annuel des personnes morales (pages 81)

Bâtiments locatifs (pages 82 à 84)

Bâtiments administratifs (pages 85 à 88)

Collèges (pages 89 à 92)

Tableau des dépenses d'investissements (page 93)

Plan des dépenses d'investissements 2014-2018 (pages 94 à 114)

La parole n'ayant pas été demandée pour les chapitres ci-dessus dans les pages bleues informatives, le Président les déclare successivement adoptées et la discussion close.

Etant donné l'absence de discussion sur l'un de ces chapitres, il est passé au vote sur la brochure « Comptes 2014 ». Ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Le Président rappelle que le vote porte successivement sur les comptes de la STEP, les conclusions du rapport de la Commission de gestion et celles des finances qui se rallient à celles de la Municipalité. La Commission de gestion propose de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2014. La Commission des finances propose d'approuver les comptes 2014 et de donner décharge aux personnes responsables, d'approuver les comptes 2014 de la STEP.

Il soumet au vote les comptes 2014 de la STEP. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

Il soumet ensuite au vote les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances qui sont adoptées à l'unanimité.

Au nom du Conseil, le Président remercie la Municipalité, ses chefs de service et son administration pour la qualité de leur gestion de la Commune. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour leur gros travail accompli.

4.6. Election du (de la) président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

Le Président attend des candidatures.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Pardonnez-moi, M. le Président, j'étais en train de rêver sur les comptes et le rapport de gestion...

C'est un très grand honneur et une très grande joie que de présenter la candidature de Nathalie Jaquerod au poste éminemment important pour notre commune de présidente

du Conseil communal. Elle a déjà œuvré ces dernières années en tant que vice-présidente et maintenant elle atteint le poste tant envié. C'est donc, je l'espère, avec un grand soutien, que nous allons pouvoir porter Nathalie à cette présidence.

Il n'y a pas d'autre candidature et le Président rappelle que, conformément à l'article 12 de notre règlement du Conseil, le vote a lieu au scrutin individuel secret. Il remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et par cette opération il proclame l'ouverture du scrutin.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole :

Elle demande au Président de rappeler qu'il ne faut pas indiquer oui ou non sur les bulletins mais qu'il faut inscrire le nom de la personne.

Le Président le rappelle.

Il constate ensuite que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Par conséquent, il proclame la clôture du scrutin et prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et de procéder aux opérations de dépouillement. Le résultat est le suivant :

- Bulletins délivrés	84
- Bulletins rentrés	84
- Bulletins nuls	1
- Bulletins valables	83
- Majorité absolue	42
- Bulletins blancs	1
- Voix éparses	2

Mme Nathalie JAQUEROD est élue présidente du Conseil communal par 80 voix. Il y avait 2 voix éparses.

Le Président adresse ses félicitations à Mme Nathalie JAQUEROD.

Mme Nathalie JAQUEROD demande la parole :

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole maintenant. Je suis très honorée de la confiance que vous me témoignez. Je vous en remercie et j'espère que j'en serai digne tout au long de l'année à venir. Je me réjouis beaucoup de cette année qui s'annonce assez chargée, notamment du fait des élections, tant fédérales cet automne, que communales au printemps. Ce sera chargé également pour le bureau électoral. Je me réjouis aussi et surtout des rencontres que je vais pouvoir faire pendant cette année. Les contacts humains sont importants pour moi et je suis sûre que ce sera une très belle et riche expérience que je vivrai. Je me réjouis aussi, bien sûr, de présider les séances du Conseil, avec une certaine appréhension pour l'instant, quand même, mais je vais la dissiper pendant l'été. J'ai la chance de pouvoir potasser deux règlements du Conseil communal : celui qui est encore en vigueur maintenant et celui qui entrera vraisemblablement prochainement en vigueur. D'ici-là, je vous donne rendez-vous au 30 septembre en vous souhaitant une bonne soirée, un bel été et de belles vacances si vous en prenez. Merci.

4.7 Préavis 15/2015 Convention portant Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

Mme Verena KUONEN, Présidente de la Commission des affaires régionales et intercommunales

La Commission des affaires régionales et intercommunale (CARI), chargée de l'examen du préavis 15/2015, s'est réunie le 8 juin 2015 à la Maison Pulliérane. Au nom de la CARI, je tiens à remercier chaleureusement M. Daniel Margot, conseiller municipal, et MM. Alain Delaloye, chef de la DJAS et William Rey, adjoint ainsi que M. Sébastien Fague, directeur des écoles secondaires de Pully pour tous les renseignements fournis aux membres de la CARI.

Dans un premier temps et conformément à l'art. 110 de la Loi sur les communes, la CARI s'était réunie le 21 avril pour examiner l'avant-projet de texte de la Convention portant entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont. La Commission devait rendre son rapport à la Municipalité pour le 1^{er} mai 2015 afin que les Municipaux des 3 communes puissent prendre connaissance des diverses propositions et modifications apportées à ladite convention et ensuite établir le préavis 15/2015. Le 1^{er} juillet, la Convention sera, du moins, nous l'espérons, signée par les divers représentants désignés par les communes respectives. En conclusion, au vu de ce qui précède, par 7 voix contre 1, la CARI vous invite, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, à adopter les conclusions du préavis tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, le Président la met au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Il ouvre ensuite la discussion sur le fonds. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion. Les conclusions de la Commission étant les mêmes que celles du préavis, le Président s'abstient de les relire et demande aux Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions de la Municipalité de le manifester en levant leur carton orange.

M. Daniel MARGOT, municipal, demande la parole :

Je voudrais vous donner une brève explication concernant l'art. 9 sur les décisions du Bureau de cette convention. Comme l'a rapporté Mme Kuonen, l'art. 9 concerne les décisions de cette entente et il a suscité de justes interrogations au sein de la CARI. Ainsi rédigé, effectivement, cet article offrait au président du Bureau la possibilité d'imposer son opinion personnelle, et dans tous les cas de figure. En fait, il s'agissait d'une coquille rédactionnelle. Le modèle cantonal de cette convention dont nous nous sommes inspirés, permettait en effet au Bureau de l'entente de reporter toute décision qui n'avait pas obtenu l'unanimité des voix puis, en cas de divergences persistantes, donnait alors au président une voix prépondérante. Les auteurs du projet, c'est-à-dire les représentants des trois municipalités concernées, n'ont pas retenu cette procédure à deux temps mais, et vous devrez bien nous en excuser, ils ont oublié de supprimer la phrase donnant pratiquement tous pouvoirs au président, parce que c'était contraire à l'esprit de l'entente. C'est précisément cet esprit qui doit générer l'unanimité des trois voix du Bureau. En bref, il s'agit d'un oubli de nature rédactionnelle auquel nous

avons remédié en supprimant la phrase de trop. Cette rectification dans la procédure de décision n'apporte aucun changement essentiel à la convention. En supprimant une ambiguïté, voire une impossibilité d'application, elle a, en revanche, un effet de clarification et de simplification.

Le Président clôt la discussion et demande aux Conseillères et les Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions de la Municipalité de le manifester en levant leur carton orange.

Le Préavis 15/2015 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Nous ne sommes pas encore en fin de législature, mais ce soir, j'aimerais vraiment, chers collègues, à vous remercier très très chaleureusement pour votre écoute attentive et pour votre silence lors de la lecture du rapport. Je vous assure que pour moi c'est vraiment un cadeau. Donc : merci !

4.8. Election du (de la) 1^{er} (ère) vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Le Président attend des candidatures.

Mme Anne SCHRANZ demande la parole :

J'ai le plaisir de vous soumettre la candidature d'Anne VIREDAZ FERRARI, que vous connaissez bien puisqu'elle est la cheffe de notre groupe. Vous l'avez élue 2^{ème} vice-présidente l'année dernière, c'est donc tout naturellement que je vous propose de lui faire bon accueil comme 1^{ère} vice-présidente cette année. Merci d'avance.

Le Président attend une autre candidature. Il n'y en a pas et le Président informe que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, en conformité avec l'art. 12 de notre règlement du Conseil, il remercie les scrutateurs et les scrutateurs suppléants de distribuer les bulletins de vote et, par cette opération, il proclame l'ouverture du scrutin.

Le Président constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Par conséquent, il proclame la clôture du scrutin prie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

- Bulletins délivrés	84
- Bulletins rentrés	84
- Bulletins nuls	1
- Bulletins valables	83
- Majorité absolue	42
- Bulletins blancs	27

Mme Anne VIREDAZ FERRARI est élue 1^{ère} vice-présidente par 48 voix. Il y avait 8 voix éparses.

Le Président félicite Mme Anne VIREDAZ FERRARI.

4.9. Préavis 16/2015 Règlement du conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

Chacun ayant reçu le rapport, le Président invite Mme Christine RENAUDIN à faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Mme Christine RENAUDIN :

Je me joins à Mme Verena Kuonen pour remercier MM. Daniel Margot, Alain Delaloye et William Rey ainsi que Sébastien Fague pour leurs explications concernant le préavis 16. Ce préavis est un peu ardu, il s'intitule : « Règlement du conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ». Comme vous le savez, la loi sur l'enseignement obligatoire, la LEO, du 7 juin 2011, est entrée en vigueur le 1er août 2013. La LEO impose une réorganisation des établissements scolaires pour les communes suivantes : celles du district de Lavaux-Oron. Ainsi, les élèves de Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin retournent à la case départ, c'est-à-dire chez eux. Apparemment la LEO défait ce qui avait été fait à grands frais et le collège des Alpes n'aurait probablement pas été construit si cette loi avait passé antérieurement.

Sont réunies : 3 communes, désormais, à savoir Pully, Paudex et Belmont, non plus 4 comme dans le passé parce que Lutry est une entité à part entière. C'est le Canton qui a fait le découpage territorial pour assurer une certaine cohésion, il a aussi imposé ce règlement.

Les commissaires de la CARI se sont interrogés quant à la question de savoir si ce règlement ne correspondait pas à une sorte de diktat, mais en fait, le Canton est soucieux d'assurer la cohésion du système. Les 3 communes de Pully, Paudex et Belmont se sont liées par une entente. C'est l'objet du préavis 15. Cette entente va plus loin qu'un contrat. Elle les lie et elle ne nie plus Lutry. Elle permet de créer un seul conseil d'établissement qui régit le primaire et le secondaire. Il y a donc au moins un avantage ... Le conseil d'établissement remplace les anciennes commissions scolaires qui jouissaient d'une beaucoup plus grande liberté. Le conseil d'établissement a pour but de favoriser l'échange d'informations entre les autorités, la population, les enseignants, les parents et les élèves. La CARI a examiné ce préavis point par point. Eclairée par les explications des quatre personnalités que j'ai citées en préambule, elle l'a validé. Elle vous l'invite à l'adopter.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur le fonds. Personne ne demande la parole. Le Président déclare que nous allons alors passer au règlement proprement dit, chapitre par chapitre et que, sans intervention, ceux-ci seront adoptés.

Titre 1 Formation du conseil d'administration

Chapitre 1 Nombre de membres

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 Désignations, nominations

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 Installations

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 Entrées en fonctions

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 Démissions

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Titre 2 Organisation du conseil d'établissement

Chapitre 1 Organisation

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 Convocations

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 Quorum

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 Fréquences

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 Publicité

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 Archives

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 Ordre du jour, procès-verbal, opérations

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 8 Droits des membres du conseil d'établissement

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Titre 3 Rôles et compétences

Chapitre 1 Du conseil d'établissement

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 Du président du conseil d'établissement et du secrétaire

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 Des commissions

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Titre 4 Budget / budget de fonctionnement et enveloppe budgétaire

La parole n'étant pas demandée, ce titre est adopté.

Titre 5 Examen de la gestion et des comptes, rapports annuels

La parole n'étant pas demandée, ce titre est adopté.

Titre 6 Dispositions diverses et finales

La parole n'étant pas demandée, ce titre est adopté.

Le Président passe ensuite au vote.

Le préavis 16 / 2015 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

4.10. Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

Le Président attend une candidature.

M. Philippe DIESBACH demande la parole :

Le groupe Vert Libéral a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Steve MARION, bien connu de tous. Steve MARION, né le 14 mai 1954 habite à Pully depuis 1962, marié, père de 2 enfants, il est membre de la commission de naturalisation, membre de la commission de gestion, chef de groupe au Conseil communal et de profession, responsable du marché suisse pour une importante manufacture. Il est membre du Tennis Club et tuteur de 3 pupilles. Merci de bien vouloir soutenir cette candidature.

En l'absence d'autres candidatures, le Président que l'élection se faisant au scrutin à bulletins secrets, en conformité avec l'article 12 de notre règlement du Conseil, il remercie les scrutateurs et scrutatrices, également les suppléants, de distribuer les bulletins de vote et, par cette opération, il proclame l'ouverture du vote.

Le Président constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Il prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et proclame la clôture du scrutin. Il remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

- Bulletins délivrés	84
- Bulletins rentrés	84
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	84
- Majorité absolue	43
- Bulletins blancs	6

M. Steve MARION est élu 2^{ème} vice-président par 75 voix. Il y avait également 3 voix éparses.

4.11. Propositions individuelles

4.11.1 Interpellation de Mme Anne VIREDAZ FERRARI et de M. Yassim NOUR à propos de l'autorisation octroyée par la Municipalité de Pully de démolir la

Villa Romantica

Mme Anne VIREDAZ FERRARI :

Vous avez reçu le texte de l'interpellation, j'aimerais juste commencer par rappeler ce qu'est un objet classé en note 3 et, pour ça, je me réfère à la classification et aux précisions concernant les notes de recensement qui sont données sur le site du patrimoine du Canton de Vaud. Note 3 : il s'agit d'un objet intéressant au niveau local. Il est précisé que le bâtiment mérite d'être conservé. Il peut cependant être modifié à condition de ne pas altérer les qualités qui ont justifié sa note 3.

Sachant cela, vous comprendrez que nous sommes fort déçus par la décision de la Municipalité d'autoriser la démolition de la Villa Romantica qui a précisément obtenu la note 3. Je ne vais pas relire toute l'interpellation, mais juste reprendre les questions que nous posons à la Municipalité. La première concerne la Commission consultative d'urbanisme qui n'est pas mentionnée dans la brochure sur les autorités : quels sont les membres de cette commission et quels sont les compétences et les qualités de ses membres qui leur permettent de contester les conclusions des rapports établis par les experts mandatés par le Canton et par la Commune ? Deuxièmement, pourquoi la Municipalité ne recourt-elle pas aux moyens juridiques à sa disposition, comme, par exemple, l'établissement d'un PPA ou d'un plan de quartier, qui permettraient d'assurer la sauvegarde de la villa ou l'invocation de l'art. 86, al. 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, qui stipule, qu'en règle générale, la Municipalité refuse le permis pour les constructions ou démolitions susceptibles de compromettre l'aspect et le caractère d'un site, d'une localité, d'un quartier ou d'une rue, ou de nuire à l'aspect d'un édifice de valeur historique, artistique ou culturelle ? Troisièmement, sachant qu'il y a déjà sur le territoire de la Commune pléthore d'appartements en PPE qui peinent à trouver preneurs en raison de prix élevés, quel est l'intérêt public prépondérant du futur projet de construction qui, selon la Municipalité, primerait sur sa responsabilité en matière de sauvegarde du patrimoine pulliéran ? Je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à ces trois questions.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Je remercie Mme Viredaz et M. Nour de nous avoir transmis leur texte, ce qui permet à la Municipalité de répondre immédiatement.

Première question : la Commission consultative d'urbanisme est désignée par la Municipalité pour la durée de la législature. Comme son nom l'indique, cette commission est consultative. Elle est sollicitée par la Municipalité sur divers dossiers touchant à l'urbanisme et à la police des constructions lorsque celle-ci souhaite un avis d'experts neutres et extérieurs à l'administration. La Commission consultative n'a aucun pouvoir de décision. Tous les objets de police des constructions relèvent de la seule compétence de la Municipalité qui prend les décisions et les assume collégalement. Il est faux d'affirmer que la Commission consultative d'urbanisme a contesté les conclusions de rapports d'experts mandatés – je pense que vous pensez ici notamment aux rapports historiques – la Commission a donné un avis sur un aspect du dossier qui relevait de son domaine d'activité, à savoir les qualités architecturales du bâtiment concerné. Pour ce qui est de la composition de cette commission, elle est aujourd'hui présidée par notre collègue Martial Lambert qui est le seul non-expert professionnel de cette commission mais qui la convoque, préside les débats mais ne prend en aucune manière part à ses décisions ou à ses prises de positions. M. Lambert a tout loisir d'exprimer son point de vue dans le cadre des séances de la Municipalité.

Les membres professionnels sont deux architectes-urbanistes reconnus pour leurs compétences professionnelles sur la place, M. Bruno Marchand et Mme Christina Dsumbulakis, un ingénieur mobilité, M. Christian Jaeger, un juriste, Me Philippe Journot, avocat et un architecte-paysagiste, M. Christophe Husler.

Deuxième question : une démarche de planification du territoire comme un PPA ou un plan de quartier n'est pas un outil juridique destiné à la sauvegarde d'un bâtiment. Une démarche de planification ne répond à aucun besoin actuel dans le quartier concerné. Comme dit dans notre communiqué : la Municipalité a décidé de ne pas s'opposer à la démolition de la villa au terme d'une appréciation globale du dossier. Cette décision est toutefois liée à la présentation d'un nouveau projet conforme à notre règlement sur les constructions et aux bases légales en vigueur. Elle sera bien sûr, le moment venu, comme toutes les décisions de la Municipalité, susceptible de recours auprès de la Cour de droit administratif et public.

Question numéro trois : s'agissant d'une parcelle privée, sa valorisation est de la seule responsabilité de son propriétaire. Une décision de police des constructions ne peut être prise par la Municipalité qu'en fonction de la conformité du projet aux bases légales réglementaires en vigueur. La situation de l'objet projeté, par rapport au marché ou aux besoins en logements, ne peut intervenir en aucune manière dans la décision.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

On ne peut que regretter que le Service cantonal des monuments et sites n'ait pas, en son temps, recensé la Villa Romantica en note 3. Cela nous aurait évité bien des problèmes. Maintenant, la Municipalité a pris la décision d'autoriser la démolition d'un édifice noté 3. Cette décision ne risque-t-elle pas de faire jurisprudence pour des cas similaires à venir ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Je ne vais pas vous dire quelle sera l'évolution de la jurisprudence dans ce domaine mais simplement, contrairement à ce que certains croient, une note 3 n'est pas une protection absolue. Il y a d'autres mesures qui sont du ressort du Canton, on en a déjà parlé, ce sont des mesures de classement. Il y a un recours sur une villa pour laquelle nous avons interdit la démolition, la villa Le Chatelet, vous le savez. Moi, je ne peux pas préjuger. Pour le moment, cette décision, comme je l'ai dit, est suspendue à la présentation d'un projet conforme. Si un recours est déposé sur la future décision de la Municipalité, la Cour de droit administratif tranchera et créera une jurisprudence et on verra bien.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

Excusez-moi, M. le Syndic, jurisprudence était au terme du Larousse qui dit créer un précédent. Ce n'était pas faire jurisprudence au niveau judiciaire.

Mme Edith CAREY demande la parole :

J'aimerais tout d'abord féliciter Yassim Nour de se soucier de la sauvegarde du patrimoine bâti de Pully, mais, évidemment, il a un lien particulier avec la famille Cailler qui remonte à plusieurs générations. Je comprends que, sentimentalement, entre autres, il tienne absolument à défendre la sauvegarde de cette villa. Si je n'ai pas

voulu m'associer aux conseillères et aux conseillers municipaux et aux pétitionnaires qui demandaient à la Municipalité de s'opposer à la démolition de la villa, c'est parce que je pense que, si nous devions conserver toutes les maisons qui ont été habitées par des personnalités connues, cela nous mènerait trop loin. N'oublions pas que l'auteur dramatique, Jean Anouilh, le cinéaste Henri Verneuil, ont également habité à Pully. Un autre exemple, qui touche Epalinges, c'est vrai, est la villa de Georges Simenon qui vient d'être achetée par un armateur napolitain, avec l'intention de la démolir pour construire sur le terrain de 25'000 m² 12 petits immeubles d'une septantaine d'appartements. Il n'y a donc pas eu d'opposition à ce sujet.

Je dois vous avouer, mais ça n'engage que moi, que j'ai été beaucoup plus attristée par la démolition des maisons de maître au chemin des Osches, elles aussi entourées de grands jardins arborés plein de charme, pour être remplacés par des immeubles résidentiels de luxe, tous construits sur le même modèle uniforme, de rectangles de béton, de verre et d'acier, d'une affligeante banalité. La Villa Romantica est certes charmante mais on en voit beaucoup du même genre. Sa valeur, à mes yeux, vient essentiellement de la personnalité de Pierre Cailler qui l'a construite et habitée ainsi que des artistes de renom qu'il y a reçus, ceci dit, avec tout le respect et l'estime que j'éprouve pour cet homme qui a fait œuvre de pionner au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, en soutenant les artistes des années 1950 – 1970, et en publiant, à ses frais, des brochures en noir et blanc qu'il a intitulées des cahiers – documents, sur la vie et l'oeuvre des artistes qui vivaient et travaillaient à Paris, ville qui était alors considérée comme la capitale mondiale des arts. N'oublions pas que les splendides ouvrages d'art que nous connaissons aujourd'hui, qui se doivent d'être richement illustrés de reproductions en couleur et, de plus, absolument fidèles aux originaux, n'existaient pas à cette époque. Je pense que la mémoire de Pierre Cailler sera beaucoup mieux servie par un important ouvrage contenant les plus intéressantes des 970 lithographies d'artistes éditées par lui, dont sa fille Nane a fait récemment don à la commune de Pully et au Musée de Pully et je crois que celui-ci s'est engagé vis-à-vis de Nane, à réaliser une importante publication qui contiendra nécessairement une introduction circonstanciée sur la vie et l'oeuvre de Pierre Cailler.

Je remercie la Municipalité d'avoir refusé le premier projet de Bernard Nicod, qui était tout à fait disproportionné par rapport aux maisons et aux petits immeubles du quartier. Malheureusement, on ne peut pas exiger d'un promoteur qu'il choisisse un architecte faisant preuve d'un minimum d'inventivité et d'originalité. Peut-être que l'on pourrait demander à Bernard Nicod d'apposer sur la façade de son nouvel immeuble une plaque en bronze rappelant que le bâtiment a été construit sur l'emplacement de l'ancienne Villa Romantica de Pierre Cailler et résumer brièvement qui il était et pourquoi son souvenir mérite d'être pérennisé. Cela s'est fait à Vevey tout récemment, le 11 mai dernier. Le Syndic Laurent Bailly, en collaboration avec l'Association VIBISCUM, a apposé sur la façade de l'ancien bâtiment EPA, une plaque en bronze qui rappelait la vie de Marguerite Burnat-Provins, femme écrivain et peintre, de l'école de Savièse, mais dont le titre de gloire le plus souvent évoqué est qu'elle fut à l'origine de la création du Heimatschutz, appelé Patrimoine Suisse. Eh bien, cela a donné l'occasion à une petite cérémonie très chaleureuse du dévoilement de cette plaque. Peut-être que Bernard Nicod considérerait qu'une plaque commémorative semblable, de caractère culturel et artistique, ajouterait une valeur immatérielle intéressante et inédite à son immeuble. (Applaudissements)

4.11.2 Interpellation de Mme Muriel THALMANN et de Mme Anne VIREDAZ FERRARI à propos du préavis 12 / 2015 adopté par le Conseil communal le 27 mai 2015

Mme Muriel THALMANN :

La brochure des comptes 2014, à la page 65, indique qu'il existe un cautionnement en faveur de Logement Idéal de fr. 480'000.- lié au subventionnement de logements pour familles à ressources limitées. Ce cautionnement a fait l'objet de trois décisions du Conseil communal. Nous nous étonnons qu'aucune mention de ce cautionnement et des conditions qui lui étaient liées n'ait été faite dans l'exposé du préavis n° 12 / 2015 « Renouvellement du droit de superficie pour l'immeuble de Montillier 7 ». De plus, les conclusions ne mentionnaient pas la progression de ce cautionnement sur laquelle notre Conseil aurait dû se prononcer expressément. Seul le projet de reconduction de DDP (annexe C), traitait à son article 19, de manière générale et évasive, de la progression de tout cautionnement. Le cautionnement étant une compétence exclusive du Conseil communal, comment la Municipalité explique-t-elle le fait que l'existence de ce cautionnement et les conditions qui y étaient liées n'aient pas été portés à la connaissance des conseillers dans le préavis, ni des commissaires lors de la Commission, et que la progression ne figurait pas dans les conclusions ?

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Je remercie Mme Thalmann et Mme Viredaz de m'avoir transmis leur interpellation, ce qui me permet de vous répondre ce soir.

Je relève tout d'abord une imprécision dans l'interpellation qui est peut-être aussi due, effectivement, à une mention dans les comptes. Le cautionnement portait sur un prêt hypothécaire mais pas sur des subventionnements de logements pour personnes à ressources limitées, comme vous le dites. Le cautionnement de la commune de Pully portait sur le prêt hypothécaire contracté par la SI Coteau Montillier à l'origine et avait pour but de garantir ce prêt sur le bien immobilier construit par le superficiaire. Le prêt a été repris par Idéal Logements puis garanti par la Commune en séance du 16 janvier 1995 à raison de fr. 480'000.-. Aujourd'hui, toutefois, ce prêt a été entièrement remboursé. Le cautionnement devient donc sans objet puisque l'immeuble est affranchi de dettes. En effet, juridiquement, selon l'art. 506 CC, l'extinction de la dette principale entraîne en principe automatiquement l'extinction de la caution. Dans ces conditions et pour ces raisons, il a été prévu dans le droit de superficie que vous avez approuvé lors de la dernière séance de Conseil, que le superficiaire a également pris note de l'abrogation du règlement communal pour l'octroi de subsides pour les loyers d'appartements de familles à ressources limitées ainsi que de tout cautionnement donné par la commune de Pully en faveur du créancier hypothécaire du superficiaire. En conclusion, la dette ayant été remboursée, la caution s'est automatiquement éteinte. Je précise que la dette a été entièrement remboursée en 2014, le dernier remboursement ayant été fait cette année-là. J'ai sous les yeux un document d'Idéal Logements qui atteste du remboursement total de cette dette qui entraîne automatiquement l'extinction de la caution ex-léguée.

12. Divers

M. Philippe DIESBACH demande la parole :

Le groupe Vert Libéral tient ici officiellement à féliciter Mme Lena Lio pour son entrée prochaine au Grand Conseil. Chacun se rappellera les différents problèmes qu'elle a rencontrés lors des élections, notamment au sujet de ses affiches, et aujourd'hui, c'est une juste récompense qu'elle obtient. Félicitations. (Applaudissements)

M. Richard GOLAY demande la parole :

Vous avez reçu ce soir la communication n° 13 de notre Municipalité. Je souhaite féliciter notre Municipalité pour sa réponse à la motion « Pully Cité de l'énergie » acceptée par notre assemblée il y a maintenant quatre ans. La mise en place de cette décision de notre Conseil a nécessité du temps, du travail et de la patience. Je vous invite, chers collègues, à prendre connaissance cet été du concept énergétique de notre commune que vous pouvez facilement trouver sur le site internet en tapant, par exemple « pully énergie ». Il fixe le cadre de la contribution locale de notre commune en matière de politique énergétique. L'enjeu est important. Notre conseillère fédérale Doris Leuthard a rappelé à de multiples reprises le rôle essentiel des communes dans la transition énergétique de notre pays. Je forme le vœu que notre Conseil saura soutenir et encourager notre Municipalité dans ses propositions futures.

Mme Francine MEDANA demande la parole :

J'aurais un vœu que je ferai en deux demandes et un peu plus léger puisqu'il concerne la piscine et de saison. Je serais ravie que l'on puisse réintroduire la gratuité de l'entrée de la piscine le 1^{er} août. C'est une coutume qui existait il y a plusieurs années et j'imagine qu'elle a dû être annulée lors des quelques années de vaches maigres de la piscine. Je trouve que pour une commune qui affiche fr. 12 mios de bénéfices, ce serait quelque chose de charmant pour les habitants de la Commune et pour les autres visiteurs de la piscine.

Ma deuxième demande concerne toujours la piscine. Je sais qu'elle n'a jamais abouti et je trouve cela fort dommage. Elle concerne la création d'une rampe en béton ou en quelle matière que ce soit pour aller dans le lac. Il en existe à la plage de Paudex et à celle de Lutry. Il est très difficile d'entrer dans le lac à la piscine de Pully : les pierres sont glissantes, c'est périlleux et je trouve aussi que pour une commune quand même chic, on pourrait peut-être envisager une solution. On va peut-être me rétorquer qu'il faudra un gardien, voire deux, mais je ne comprends pas pourquoi à la plage de Paudex, où il n'y a pas de gardien, et à celle de Lutry, ça existe.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Je n'ai pas reçu ces questions à l'avance mais je vais tout de même y répondre maintenant.

Concernant la réintroduction de la gratuité de l'entrée de la piscine de Pully pour la fête du 1^{er} Août, je reconnais en effet que la pratique qui était d'offrir la gratuité a été interrompue durant quelques années pour une raison que j'ignore actuellement. Nous allons examiner la possibilité de réintroduire cette gratuité, dans la mesure du possible. La Municipalité est d'accord, sous réserve de problèmes qui ne nous sont pas connus aujourd'hui.

Concernant votre deuxième question portant sur la création d'une rampe de béton pour faciliter l'accès au lac à tous les usagers, c'est un peu plus compliqué. Les rives et les bords du lac appartiennent au Canton. Il faudrait donc son accord pour aménager une rampe ainsi qu'une mise à l'enquête. C'est le premier point. Le second, c'est que si l'on installe une rampe, comme on se trouve dans un lieu payant, il y a une forme de contrat entre la commune de Pully et la personne qui entre, il y a une obligation pour la Commune d'organiser des gardiennages. Il ne faut pas faire la comparaison avec Paudex, puisqu'il n'y a pas d'entrée de piscine mais avec Vidy. Si vous vous y rendez, vous constaterez qu'il y a des miradors avec des gardiens au sommet de ceux-ci qui contrôlent la piscine. A vue d'œil, on a déjà examiné la chose, cela nécessiterait probablement l'engagement d'environ 3 – 4 gardiens à la saison. Ce projet n'est cependant pas exclu. Cela reste quelque chose à étudier, mais on le fera dans l'élaboration des projets futurs, des réaménagements et de la réfection de la piscine qui nous pose actuellement quelques problèmes, pas dans l'immédiat pour les raisons évoquées.

Mme Simone COLLET demande la parole :

Pouvons-nous recevoir des informations sur le projet, sans doute de compétence cantonale, de la plateforme de mesures « L'Explore », sur le lac Léman, qui serait installée pour une période de 10 ans au large de notre port de Pully ? Pouvons-nous savoir sur quels critères le centre de l'innologie de l'EPFL et l'Institut Forel de Genève ont choisi notre commune comme unique point de recherches possible sur le Léman ? Quels seraient, en particulier, la surface totale de la zone d'interdiction d'approcher, délimitée par des bouées jaunes plus 55 bouées pour protéger les filets des pêcheurs ? Quel impact sonore du fait du moteur diesel qui équiperait la plateforme et surtout visuel auront les signalisations lumineuses nocturnes ? Merci donc de nous éclairer.

M. Martial LAMBERT, municipal, demande la parole :

Merci à Mme la Conseillère Collet de nous avoir formulé sa question avant la séance du Conseil, ce qui me permet de vous répondre immédiatement. Effectivement, cette installation est prévue pour une durée de 10 ans. Elle est destinée à la recherche scientifique sous l'égide de l'EPFL. Elle est faite par le Centre de l'innologie, qui est la science, comme tout le monde le sait, qui a pour objet l'étude des lacs et des eaux lacustres. Le but de ce projet est d'équiper une plateforme avec des instruments scientifiques de pointe pour permettre des analyses biologiques et physiques du lac. Ce dossier est de la compétence exclusive de l'Etat de Vaud, Direction générale de l'environnement, division ressources et patrimoine naturel, économie hydraulique. L'emplacement au large de Pully a été choisi en fonction des courants favorables pour une telle étude. L'emprise totale sur le lac, d'une surface de 100 mètres de rayon autour de la plateforme, qui elle-même a 5 m². Cette zone sera également utilisée pour déployer et protéger les instruments scientifiques. La signalisation lumineuse remplit les exigences de l'Ordonnance sur la navigation intérieure. Elle sera installée à chaque extrémité de la plateforme et bien visible pendant le jour et la nuit. Les dispositifs de signalisation lumineuse seront choisis pour générer un impact aussi réduit que possible sur la faune, les canards sont sauvés.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

En fait, ma question s'adresse à M. Martial Lambert. Excusez-moi, M. Lambert, de ne pas avoir pu vous adresser ma question à l'avance, mais elle ne m'est parvenue qu'en fin d'après-midi.

Il y avait plusieurs questionnements concernant l'accès du chemin du Coteau au pont du Tirage. Ma question : est-ce que depuis le pont du Tirage on maintient la rampe pour le chemin du Coteau et l'on fait uniquement les escaliers pour l'accès aux quais ou y a-t-il des escaliers pour accéder aussi au pont du Tirage ? Merci beaucoup. Si vous ne pouvez me répondre aujourd'hui, peut-être à l'occasion ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

J'espère que l'on peut rassurer Mme Kuonen. Le projet prévoit effectivement des escaliers pour l'accès aux quais nord de la gare mais le sentier du Coteau sera restitué comme il l'était sous forme d'une rampe ou d'une pente douce, sans escalier.

M. Roland Du BOIS demande la parole :

J'aimerais faire une petite intervention concernant le quartier des Boverattes et mes questions s'adressent à la Municipalité.

Lors de la présentation du projet des Boverattes, le mardi 17 mars 2015, plusieurs questions ou demandes ont été formulées. Des réponses interpellent de nombreuses personnes dont je fais partie. J'aimerais donc vous faire part de mes préoccupations. Je vous les présente sous forme de deux questions. Le projet prévoit 126 appartements, or, à Pully, nous sommes en manque de garderies. Peut-on envisager de demander à la Vaudoise Assurances de prévoir une garderie dans le contexte des Boverattes ?

Deuxième question : la question du nombre de places a souvent fait l'objet d'interventions. On constate que le projet mis à l'enquête publique ne présente qu'une place de parc par logement et pour les appartements adaptés, seules 6 places de parc sont prévues. Lors de l'attribution des logements, la Vaudoise Assurances va-t-elle refuser des familles disposant de 2 véhicules et attribuer les logements adaptés aux personnes âgées ne disposant d'aucun véhicule ? Merci pour vos réponses.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Concernant votre demande de garderie, ce problème préoccupe la Municipalité qui est consciente du manque de places en la matière d'autant qu'il y a un grand nombre de personnes sur la liste d'attente. Au sujet des Boverattes plus particulièrement, on essaie de résoudre ce problème en discutant maintenant avec la Vaudoise, que l'on a rencontré cet après-midi et avec qui l'on a abordé ce sujet. Sans pouvoir vous donner de réponse aujourd'hui puisque nous n'avons rien par écrit, nous pouvons cependant vous dire que les tractations sont bonnes de même que les prévisions puisqu'il sera en principe possible que nous louions deux ou trois appartements au rez-de-chaussée pour des garderies qui pourront être aménagées à cet endroit. La Vaudoise est très ouverte à ce projet et le PPA nous permet de le faire. Cela nécessitera simplement une petite mise à l'enquête complémentaire mais cela ne pose pas d'importants problèmes de procédure. Je peux donc répondre favorablement à votre demande, sous réserve de formalités qui pourraient se présenter mais les intentions sont bonnes et tout semble bien fonctionner avec la Vaudoise pour aller dans ce sens. Ceci pour les garderies.

Concernant les places de parc, avec l'aide de mon collègue, M. Lambert, qui m'a fourni une bonne partie de la réponse, je peux vous communiquer que le nombre de places qui sera réalisé dans les immeubles est déterminé par les normes VSS qui prévoient une place de parc pour 100 m² de surface habitable, donc les normes sont

parfaitement respectées. Si des familles possèdent plus d'un véhicule, il leur appartiendra de trouver elles-mêmes une solution pour leur deuxième voiture. Il est clair qu'elles auront des difficultés mais, quelque part, c'est un peu leur problème et elles devront se débrouiller. Cela dit, il n'est pas probable et il est même exclu, comme tous bailleurs, que la Vaudoise sélectionne ses locataires en fonction du nombre de leurs voitures. Il n'est pas d'usage d'annoncer le nombre de voitures que l'on possède lorsqu'on est à la recherche d'un logement et la Vaudoise ne s'occupera vraisemblablement pas de cette question qui restera de la responsabilité des personnes qui occupent ces logements.

M. Roland Du BOIS demande la parole :

Je vous remercie pour ces réponses. Le problème c'est que moi, je considère toujours les normes VSS comme un minimum et non un maximum. On a tendance aujourd'hui, à savoir le Canton et certaines communes, à limiter le nombre de place en fonction des 100 m² que prévoit la norme VSS mais il s'agit d'un minimum, cela n'a jamais été un maximum. Ce qui me préoccupe, c'est qu'à Pully il y a une spécificité qui est réelle, c'est le fait que les familles ont souvent deux véhicules. Par conséquent, on va être en manque de places et je suis presque persuadé de cette situation.

Mme Lena LIO demande la parole :

J'aimerais d'abord vous exprimer ma reconnaissance et mes remerciements pour votre soutien pendant ma campagne. Notre parti Vert Libéral est un petit parti mais, sous la direction de M. Philippe Diesbach, notre section est bien vivante et bien active. Vous pouvez toujours compter sur nous. On est là.

Ensuite, j'aimerais vous annoncer que le 27 juin l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord va fêter son 85^{ème} anniversaire, jour pour jour. Les festivités commencent à 18.00 h et comprendront un concert du carillon et le chœur mixte du carillon. Vous pourrez aussi jouer du carillon. Il y aura aussi le groupe de musiciens et de danseurs folkloriques. Une collation chaude et froide sera à disposition ainsi qu'une tombola. Je sais que ce jour-là il y aura plusieurs fêtes à Pully mais cela ne vous empêche pas de faire un saut chez nous et de partager le verre de l'amitié avec nous et de gagner un lot, on ne sait jamais ! Alors, vous êtes tous les bienvenus ! Merci.

Le Président prononce son discours d'adieux :

Une année déjà, une année s'est écoulée. Le temps a bien vite passé. Une expérience enrichissante. J'ai eu l'opportunité de côtoyer des personnes différentes, provenant de milieux économiques, politiques, culturels et des sociétés variées. Quelle chance ! Projet après projet, le visage de Pully revêt un nouveau visage, prend une nouvelle allure. Je souhaite avoir pu contribuer aux divers changements durant une année :

- en apportant ma bonne humeur, paraît-il que c'est par son humeur qu'on plaît ou qu'on déplaît, je vous laisse juges ...
- en menant ma barque : j'ai à nouveau eu de la chance car ma barque a navigué dans des eaux claires et sous un vent favorable. J'ai pu la laisser prendre le large en toute confiance, car bien entouré ...
- en gérant les divers thèmes que nous avons abordés et traités, avec motivation et enthousiasme. L'enthousiasme est réellement à la base de tout progrès ...

- en ayant su amener et faire passer des messages aux sociétés locales. Il n'y a pas de messages sans paroles ni communication.
- en ayant pris les responsabilités qui incombent à mon activité de Président et en ayant su les interpréter.
- en insufflant un vent de liberté, synonyme du respect des droits de tous les Pulliérans.

Je tiens à remercier les membres du Conseil et du Bureau. J'ai une pensée particulière pour Jacqueline Vallotton, secrétaire, qui a fait preuve de courage ces derniers mois et qui a su également continuer à tous nous épauler ainsi qu'à notre secrétaire suppléant, Bernard Montavon. Je les remercie tous deux.

C'est avec un plaisir que je me tourne vers Nathalie Jaquerod, qui me succède dans ma fonction, et à qui je souhaite beaucoup de succès ! Je terminerai par cette situation de l'écrivain Romain Roland : « Peu importe le succès, il s'agit d'être grand, non de le paraître ». Je fais entièrement confiance à notre nouvelle présidente ! (Applaudissements)

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Cette séance de fin juin arrive aussi sûrement que Noël en décembre ou que la fête de l'Indépendance vaudoise le 24 janvier. Pourtant, elle est d'abord si lointaine qu'on la croit presque improbable, puis elle s'approche, discrète, sans qu'on y pense vraiment. Et, tout à coup, cette dernière échéance de l'année politique et là, devant nous, à quelques heures, puis quelques minutes pour enfin nous submerger d'une dernière vague de chiffres noirs, heureusement, et d'interventions diverses qui nous entraînent vers une pause estivale nécessaire et probablement méritée. Bien sûr, j'aurais pu, de ce promontoire municipal, me contenter de vous regarder vous ébattre dans ce flot tumultueux puis disparaître peu à peu dans la nuit naissante. J'aurais pu en rester là et ne garder que le souvenir de vos mines réjouies par le bon résultat des comptes 2014 et par la saine gestion de la Municipalité. Mais j'aurais alors failli à une tradition qui doit évidemment respectée, même si son origine est obscure, une coutume qui veut que le Syndic adresse quelques mots à votre Conseil et à son Président sortant en particulier, sur un ton assez libre, mais toujours dans le plus grand respect de la fonction et de la personne. Ceci d'autant plus que je m'adresse, ce soir, à un représentant de la noble Abbaye des bourgeois de Pully, ce qui, pour un Bernois d'origine, incite à une certaine prudence.

Cédric Milliquet s'est donc emparé du perchoir le 24 septembre 2014. Bien sûr, les plus attentifs me corrigeront puisque le mandat commence dès le 1^{er} juillet, mais les choses sérieuses débutent bel et bien, vous l'admettez, lors de la première séance du Conseil communal, placé sous la nouvelle présidence. Une première séance qui est aussi celle du discours : première épreuve en début du parcours, pas forcément la plus simple. Un discours qui traduisait un attachement réel de Cédric Milliquet à notre Ville qui l'a vu naître, comme elle fut celle de plusieurs de ses aïeux. Des paroles laissant paraître une volonté évidente de s'engager et de bien faire. Mais, des propos qui, quelques fois, dans un élan généreux, donnaient l'impression de déborder quelque peu de la seule fonction présidentielle pour prendre le ton d'un candidat à autre chose.

Quelques exemples illustrent ce sentiment : « la responsabilité de mettre en œuvre un programme ambitieux que je souhaite pragmatique et réaliste. Je pense particulièrement à la pénurie de logements protégés et subventionnés. J'aimerais que cette année 2014 – 2015 soit dédiée, entre autres, à ce thème ». Ou encore : « nous allons mettre sur pied un programme novateur, ambitieux mais réaliste ». Il va de soi que toute tentative de faire un lien entre ces propos et d'éventuelles échéances électorales à venir ne serait que pure médisance. Mais, au-delà du discours introductif, les premiers pas dans cette fonction se font sous le regard aiguisé et attentif d'une assemblée qui découvre une nouvelle personnalité confrontée aux exigences de rigueur et de fermeté nécessaires à la bonne conduite des débats. Avec une question à peine sous-jacente : à quel moment et sur quel piège de procédure, sur quel article de règlement va trébucher le nouvel élu ?

A ce propos, Cédric Milliquet m'a fait penser à cet homme sortant d'une soirée bien arrosée et qui, tombant dans un contrôle de police, répond à l'agent qui lui demande de souffler : « vous allez pas être déçu ! ». Non, cher Président, en matière de trébuchements et d'hésitations, nous n'avons pas été déçus, mais il faut dire que la tâche n'a pas toujours été facile et les pièges plutôt nombreux avec 26 préavis, 2 séances consécutives sur le taux d'imposition 2015, le nouveau règlement du personnel communal et celui du Conseil communal. Et puis, malgré la difficulté des sujets traités, Cédric Milliquet a su rester créatif, inventif, en particulier dans l'utilisation de quelques mots réadaptés dans une version plus contemporaine, moins ringarde. Nous devons bien admettre, par exemple, que la déflagration des dettes, ça a une autre allure que la défalcation, ou encore que la recapitalisation des pages 20 à 30 s'est plus enrichissant qu'une simple récapitulation ! Mais, peu importe, finalement ces quelques détails qui ne devraient pas ternir la présidence de Cédric Milliquet qui restera marquée par son naturel, sa gentillesse et même sa grande générosité à l'égard de la Municipalité, comme en témoigne l'extrait du procès-verbal qu'il a signé et qui nous octroie fr. 201'000.- pour la mise en œuvre d'une stratégie de communication, malgré un préavis retiré de l'ordre du jour de votre Conseil.

Monsieur le Président, cher Cédric, je t'adresse les plus vifs remerciements de la Municipalité pour cette année à la tête du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration instaurée tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. En quittant cette fonction pour retrouver les rangs du Conseil, tu retrouves aussi le droit de t'exprimer, de participer à ce débat qui devait être un des moyens de progresser dans la réalisation de ton programme. Tu rejoindras aussi, dès le 30 juin prochain à minuit, le cercle restreint et prestigieux des anciens présidents.
(Applaudissements)

Une autre tradition consiste à remettre un petit souvenir de cette année de présidence au Président pour vous convaincre que la Municipalité ne lui offre pas une pizza, je me permets de l'ouvrir et remettre au Président le plateau traditionnel gravé aux armoiries de la Commune.
(Applaudissements)

Le Président :

Merci à tous.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole ? Ce n'est pas le cas. Je clos les débats. Nous arrivons au terme de notre séance. Il est 20.22. Je clos les débats en vous remerciant pour votre engagement, en vous souhaitant un bon repas.

Nous vous attendons pour notre prochaine séance le mercredi 30 septembre 2015, avec votre nouvelle présidente.

Le Président :

Le secrétaire suppléant :

Cédric Milliquet

Bernard Montavon